

CONTRAT DÉPARTEMENTAL D'AVENIR ET DE SOLIDARITÉ

Le Département signe plus de 2,7 M€ de contrats pour 25 projets sur les cantons de Gaillard et Annemasse

1er partenaire public des collectivités locales, le Département de la Haute-Savoie accompagne depuis 2012 les communes et les intercommunalités dans leurs projets d'investissement au travers du Fonds départemental de développement territorial (FDDT), doté de 20 M€ par an et réparti par canton. En 2018, le Département a souhaité renforcer son implication dans le soutien aux investissements des collectivités locales en créant le Contrat départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) en remplacement du FDDT. Avec les CDAS, l'identification des projets, leur priorisation et leur financement sont ainsi arbitrés à l'échelle du canton et contractés pour en garantir la réalisation.

Christian Monteil, Président du Département a signé les premiers CDAS avec les communes et intercommunalités des cantons de Gaillard et d'Annemasse, le jeudi 29 novembre à Gaillard, aux côtés des Conseillers départementaux du canton de Gaillard, Marie-Claire Teppe-Roguet et Bernard Boccard, Vice-président, et du canton d'Annemasse, Estelle Bouchet et Raymond Bardet, ainsi que des Maires des communes et Présidents d'intercommunalités concernées.

Les Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS) sont établis entre le Département et les communes et intercommunalités bénéficiaires d'une aide départementale à l'investissement, sur proposition des Conseillers départementaux de leur canton. Ils portent sur des projets de rénovation, d'aménagement, d'acquisition sur le patrimoine, la voirie, les équipements... des collectivités signataires. Conformément à la législation en vigueur, la collectivité maître d'ouvrage doit assumer au moins 20 % du financement de son projet. L'aide du Département est inférieure ou égale au montant autofinancé par le maître d'ouvrage (toutes aides départementales confondues). Pour autant, les communes de moins de 1000 habitants peuvent bénéficier d'une aide allant jusqu'à 80 % du coût de l'opération.

Cette procédure permet de réaffirmer l'engagement du Département aux côtés des territoires et de leur aménagement en leur donnant visibilité et fiabilité.

En 2018, le Département consacrera 60,9 M€ aux solidarités territoriales.

Concernant l'engagement financier du Département contractualisé dans les CDAS des cantons d'Annemasse et Gaillard, il s'élève à plus **de 2,7 M€**. Il permet au Département d'accompagner **25 opérations d'investissement portées par 14 Communes et Communautés de communes.**

Les projets inscrits aux CDAS concernent prioritairement la réalisation ou la rénovation de logements accessibles à tous, de bâtiments (*scolaires, publics, sportifs, culturels, à destination des familles*), d'aménagements urbains ou de voirie, ou encore de projet de développement local ou de valorisation du patrimoine.

➤ **Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité du canton de Gaillard :**

Pour la commune d'Arthaz-Pont-Notre-Dame :

- 14 800 € pour la mise en accessibilité du parvis de la mairie
- 3 600 € pour la mise en sécurité de l'école Jules Ferry

Pour la commune de Bonne :

- 52 000 € pour l'aménagement des abords d'un bâtiment multifonctions
 - ⇒ Ce projet vise à créer une aire de jeux, ainsi qu' un parking pour les parents d'élèves fréquentant le bâtiment pour des activités périscolaires.
- 18 000 € pour la création d'un vestiaire pour le centre multi-accueil

Pour la Communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons :

- 405 900 € pour la réalisation de la liaison ferroviaire CEVA
- 199 000 € pour la rénovation énergétique du centre aéré de la Bergue
 - ⇒ Avec ce projet de rénovation, le centre de loisirs pourra réduire sa consommation d'énergie de 40 à 50 %.

Pour la commune de Cranves-Sales :

- 50 000 € pour la requalification de la traversée de Rosses
- 28 000 € pour la transformation du terrain de football stabilisé en gazon synthétique

Pour la commune d'Etrembières :

- 50 000 € pour la création d'un parc public
- 9 900 € pour la réhabilitation d'un édifice patrimonial

Pour la commune de Gaillard :

- 120 000 € pour la requalification de l'école maternelle et de la cuisine du groupe scolaire du Châtelet
 - ⇒ Le projet permettra de recentrer l'ensemble des élèves de l'école dans un même bâtiment et de rationaliser l'organisation de la restauration (aujourd'hui répartie sur 3 sites) suite à l'augmentation du nombre d'élèves.

Pour la commune de Juvigny :

- 100 000 € pour la sécurisation de la voirie
 - ⇒ Le projet vise à aménager la circulation piétonne sur la route de Paconinges.

Pour la commune de Lucinges :

- 100 000 € pour la construction d'une salle communale
 - ⇒ Cette salle permettra de proposer des événements ponctuels aux habitants (spectacles, animations, etc.) et réguliers pour la pratique d'activités sportives.

Pour la commune de Machilly :

- 30 000 € pour des acquisitions foncières
- 20 000 € pour la sécurisation de la voirie

Pour la commune de Saint-Cergues :

- 7 800 € pour la rénovation d'un bâtiment communal

Pour la commune de Vetraz-Monthoux :

- 80 000 € pour la sécurisation de la route de Bonneville
- 18 000 € pour la sécurisation de l'avenue de l'Europe

➤ **Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité du canton d'Annemasse :**

Pour la commune d'Ambilly :

- 195 000 € pour la réhabilitation de la chaufferie du gymnase

Pour la commune d'Annemasse :

- 200 000 € pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire les Hutins
⇒ Ces travaux permettront de mettre en conformité l'école en matière d'accessibilité et de normes incendie et électricité. Par ailleurs, 6 classes seront créées ainsi qu'un centre de loisirs périscolaire et un restaurant scolaire.
- 32 000 € pour la création d'une bibliothèque, d'une ludothèque et d'un espace de convivialité dans le quartier du Perrier

Pour la Communauté d'agglomération Annemasse – Les Voirons :

- 502 500 € pour la réalisation de la liaison ferroviaire CEVA
- 180 900 € pour la rénovation énergétique d'un bâtiment
- 71 600 € pour la rénovation énergétique du tennis club du Salève

Pour la commune de Ville-la-Grand :

- 232 000 € pour la reconstruction du groupe scolaire Les Pottières
⇒ Ces travaux permettront de construire des locaux plus fonctionnels et d'augmenter la capacité d'accueil de l'école à 7 classes (à terme elle pourra atteindre 10 classes).

CONTACTS PRESSE

Responsable Presse

Cécile Menu

06 89 19 46 62 / 04 50 33 58 61

Attachée de Presse

Amelle Dekhmouche

06 14 14 47 17 / 04 50 33 50 93

 media@hautesavoie.fr

 hautesavoie.fr/espacepresse

 [@htesavoiepresse](https://twitter.com/htesavoiepresse)